



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

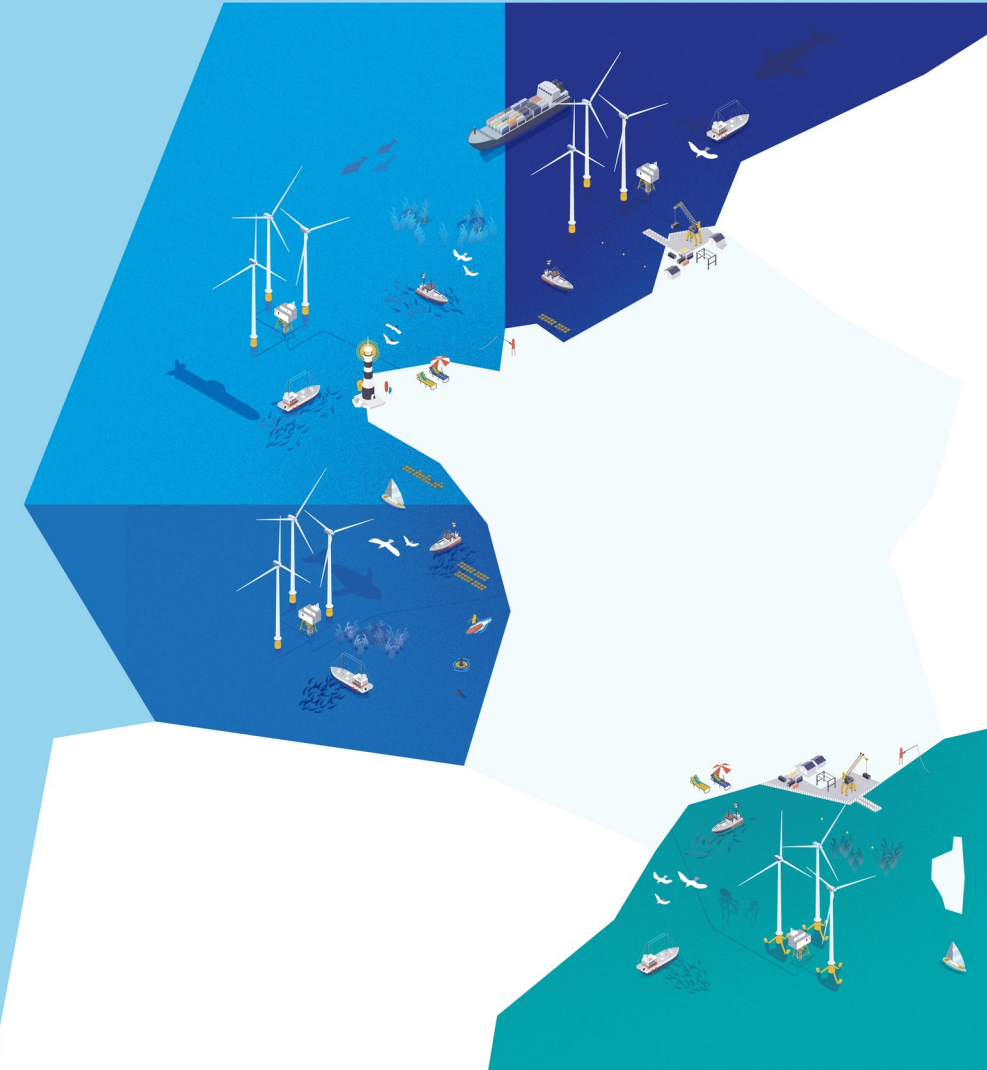
DÉBAT PUBLIC

Planification de l'espace maritime

Manche Est – Mer du Nord
Nord-Atlantique – Manche Ouest
Sud-Atlantique
Méditerranée

Enjeux de la planification maritime

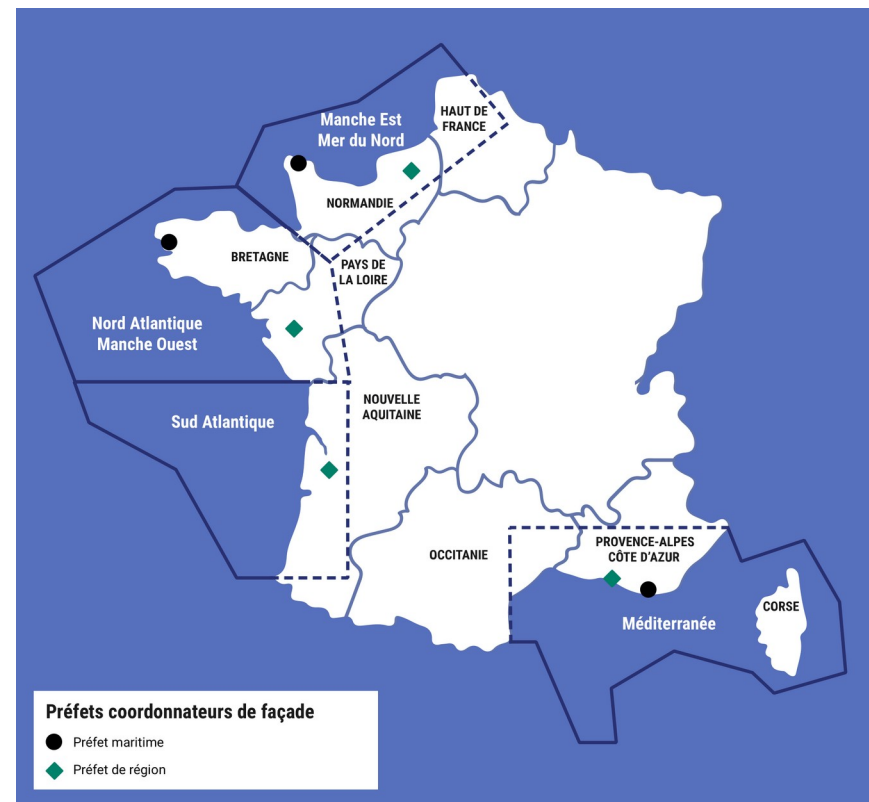
14 DÉCEMBRE 2023



Pourquoi un débat public sur la planification maritime ?

Les planifications maritime et énergétique en mer tracent un chemin de développement pour les façades

- La mise à jour et l'approfondissement du 1^{er} cycle de planification doit viser à :
 - l'atteinte du bon état écologique des eaux marines
 - la conciliation des activités existantes et émergentes avec la préservation de la biodiversité.
- La cartographie de l'éolien en mer doit permettre:
 - La définition de **zones prioritaires** d'implantation de l'éolien en mer et son raccordement à horizon **10 ans** et de développement de l'éolien à **horizon 2050**.
 - La diversification de notre mix électrique et de développement des EnR.



Processus déconcentré, cohérent
nationalement

Sommaire

- 1. RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE**
- 2. ACTIVITES MARITIMES : DEVELOPPEMENT, INTERACTIONS AVEC LE MILIEU MARIN ET LES AUTRES USAGES**
- 3. L'ÉOLIEN EN MER, AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Les thématiques de la planification maritime

1. RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

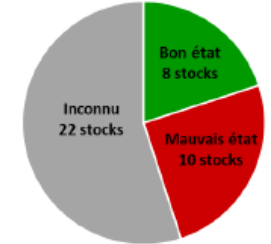
- | | |
|---|---|
| 1. Biodiversité
UMS PatriNat/Pelagis/Ifremer/OFB | 7. Conditions hydrographiques
SHOM |
| 2. Espèces non indigènes
UMS PatriNat | 8. Contaminants
Ifremer |
| 3. Espèces commerciales
Ifremer | 9. Questions sanitaires
ANSES |
| 4. Réseau trophique | 10. Déchets marins
Ifremer/Cedre/OFB |
| 5. Eutrophisation
Ifremer/OFB | 11. Perturbation sonore
SHOM |
| 6. Intégrité des fonds
BRGM | |

→ Les dernières **évaluations** sont **préoccupantes**. Elles démontrent que la biodiversité marine est aujourd'hui menacée en raison des nombreuses pressions liées aux activités humaines. → Il est nécessaire de renforcer les efforts pour protéger et restaurer les écosystèmes marins et atteindre le **bon état écologique des eaux marines**.

Espèces commerciales – Sous-région marine Golfe de Gascogne

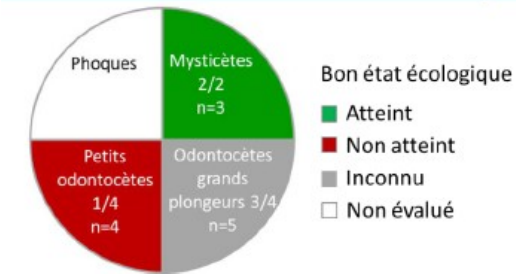
40 stocks évalués dans la SRM Golfe de Gascogne (GdG)

Bon état : 8 stocks (20 %)
Mauvais état : 10 stocks (25 %)
Etat inconnu : 22 stocks (55 %)



Quelques exemples :

Mammifères marins - Sous-région marine Golfe de Gascogne



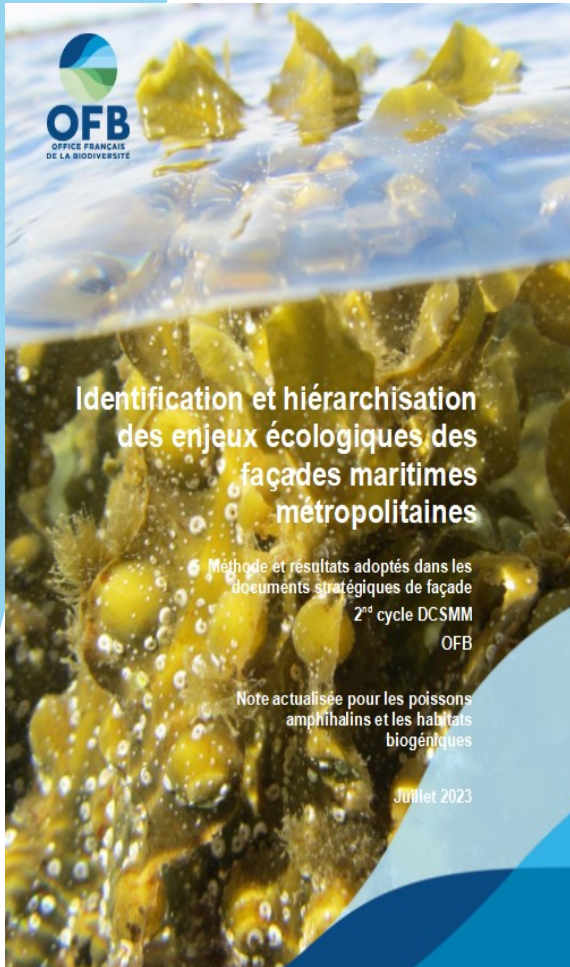
N.B. : les chiffres indiquent le nombre d'espèces* en bon état par rapport au nombre total d'espèces évaluées et n = nombre d'espèces représentatives.

*On entend par « espèces » les espèces, les regroupements d'espèces et pour le Grand dauphin les groupes « résidents » côtiers et la population du large.

Tableaux de synthèse des résultats d'évaluation des espèces commerciales et des mammifères marins

→ La participation du public doit permettre de questionner le niveau d'ambition des documents stratégiques de façade au regard de l'objectif d'atteinte du bon état écologique du milieu marin, afin d'alimenter la mise à jour des objectifs environnementaux.

1. RENFORCER LA PROTECTION DU MILIEU MARIN POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

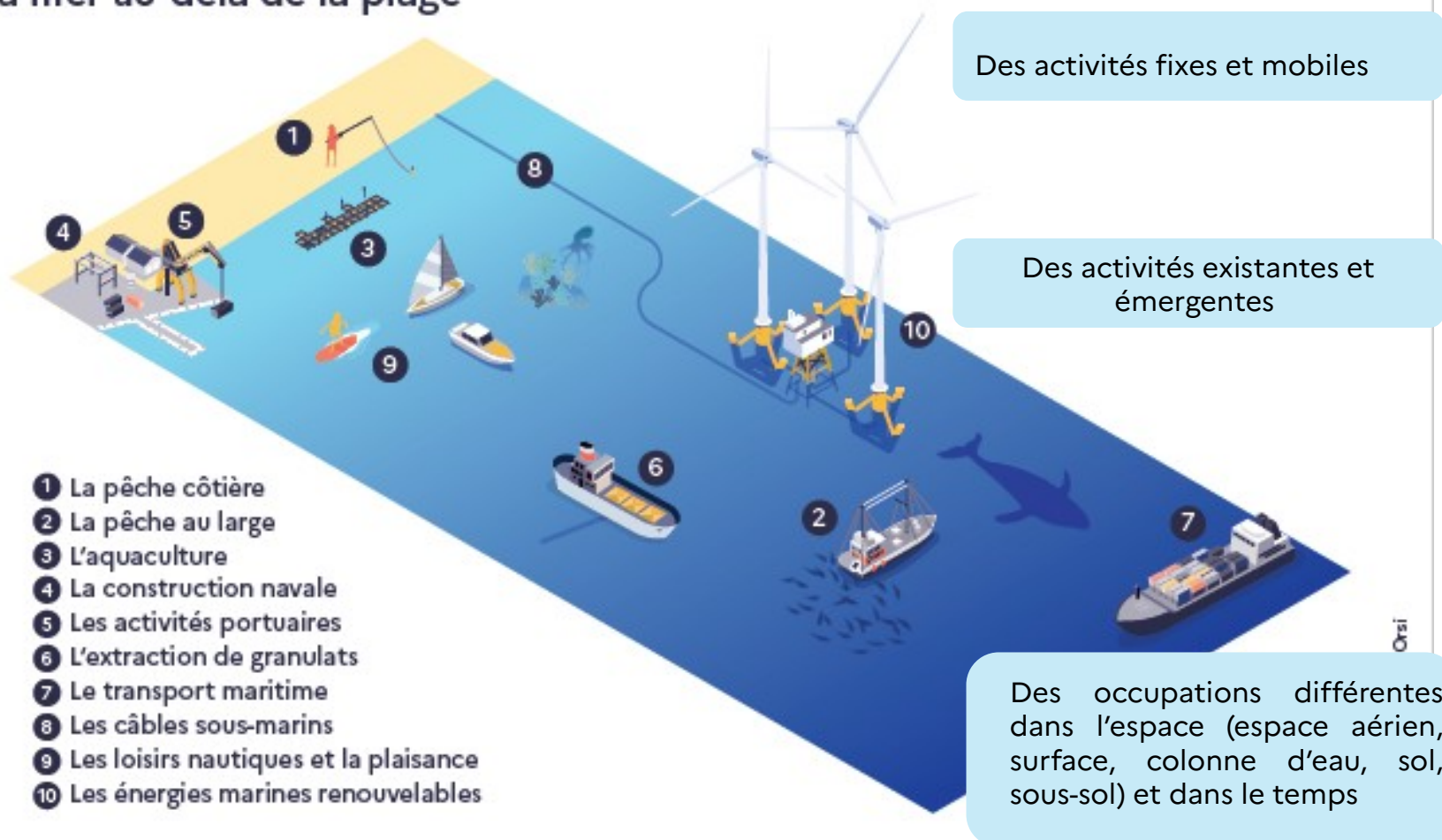


→ Les débats publics doivent permettre d'identifier des secteurs à haute valeur écologique où un évitement, une limitation significative ou une suppression des pressions devraient être recherchés en priorité pour le développement des zones de protection forte et dans la perspective d'une consolidation du réseau d'aires marines protégées

→ *Pour la façade Sud-Atlantique, la cible de 3% des eaux marines couvertures en ZPF à horizon 2027 a été fixée.*

2. GESTION DURABLE DES ACTIVITES MARITIMES EXISTANTES ET EMERGENTES

La mer au-delà de la plage



Enjeux sur la mer et le littoral :
transition énergétique, souveraineté alimentaire, emplois, identité paysagère, tourisme, rayonnement économique

Planification maritime pour assurer la cohabitation durable des usages

Compatible avec l'atteinte du bon état écologique du milieu marin

Source : Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture

Le débat doit permettre d'identifier les meilleures solutions pour concilier au mieux les usages et fixer les évolutions stratégiques pour alimenter la mise à jour des objectifs socio-économiques et environnementaux des documents stratégiques de façade

S'agissant de la Filière

- Mettre à jour les objectifs stratégiques identifiés au 1^{er} cycle en incluant les nouvelles entrées
- Spatialiser les secteurs clés pour les pêcheurs
- Conforter la démarche de stratégie de filière

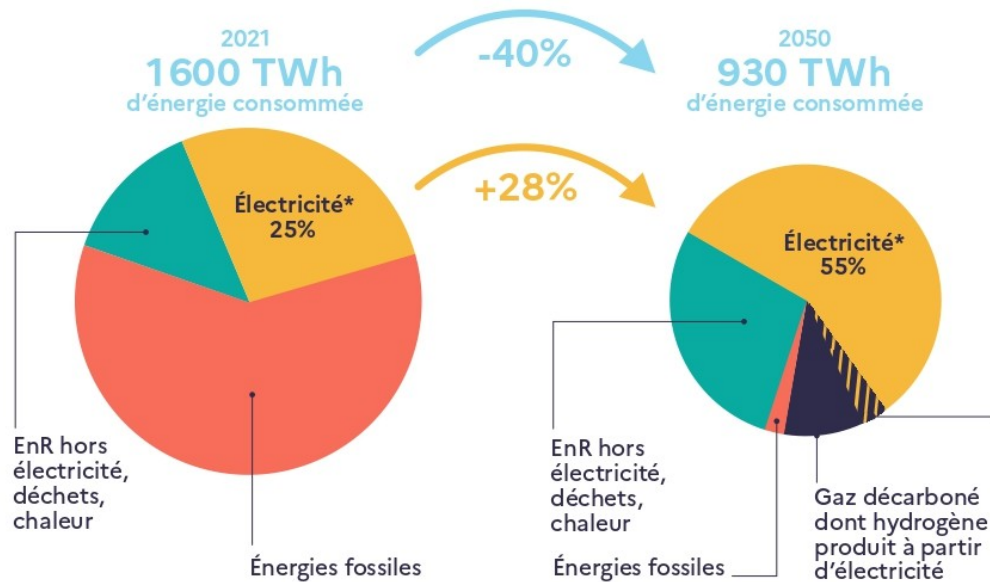
3. L'éolien en mer, au cœur de la transition énergétique



- a. Le plan : Sortir des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone en 2050 par électrification des usages couplée à une réduction des consommations d'énergie
- b. Les objectifs du débat : une planification de l'éolien en mer à horizons 10 ans et 2050

LE PLAN : SORTIR DES ENERGIES FOSSILES POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE À 2050 PAR UNE ÉLECTRIFICATION DES USAGES COUPLÉE À UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène).
Consommation intérieure d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Source : RTE : Futurs énergétiques 2050, 2022

Consommation d'énergie finale en France et dans la Stratégie nationale bas carbone


Source : RTE, 2022

Deux piliers :

1. **Réduire de 40% la consommation d'énergie finale** française, par l'efficacité énergétique et la sobriété
2. **Augmenter massivement la production d'électricité** à l'aide de tous les moyens de production bas carbone, notamment l'éolien en mer

L'éolien en mer possède de nombreux avantages (importante production d'électricité à bas coût, création d'emplois en France, peu d'émissions de gaz à effet de serre). Son développement constitue donc une priorité pour la France.

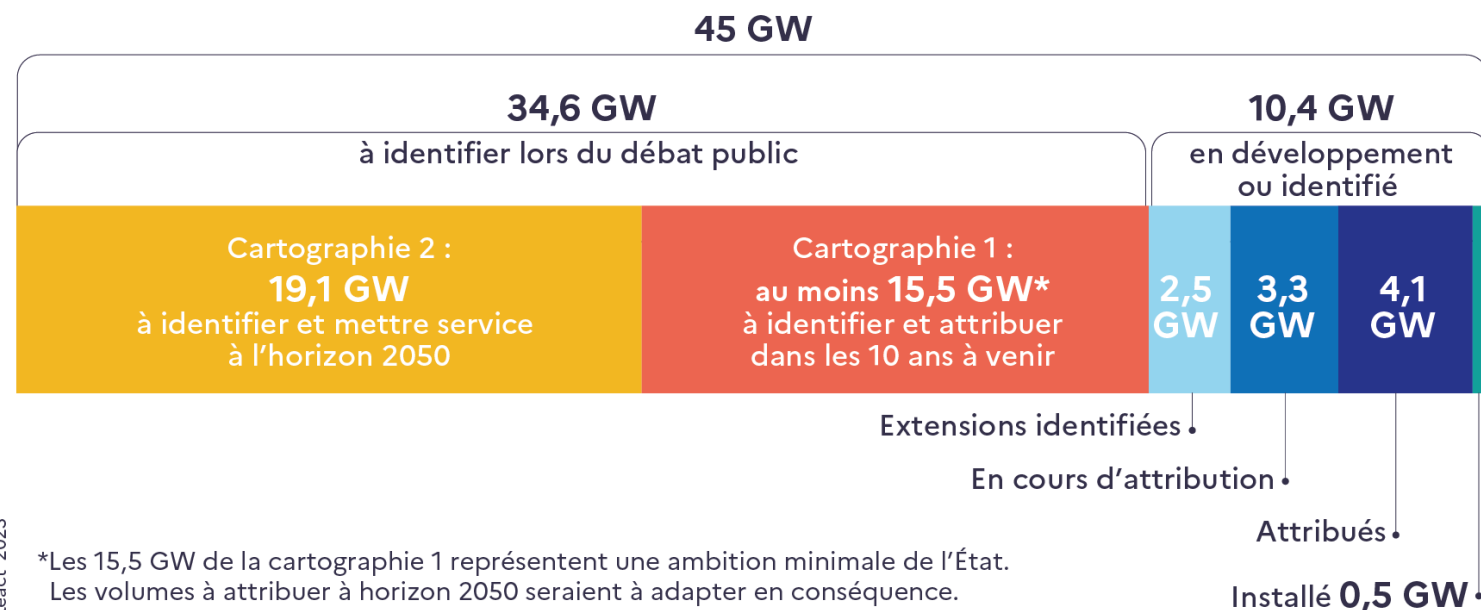
LES OBJECTIFS DU DÉBAT : UNE PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER À HORIZONS 10 ANS ET 2050

 Loi APER (10/03/2023)

Cartographie des zones prioritaires à horizon 10 ans

Cartographie des zones prioritaires à horizon 2050

Répartition prévisionnelle des capacités à identifier



Deux objectifs

18 GW en service en 2035

45 GW en service en 2050


*Les 15,5 GW de la cartographie 1 représentent une ambition minimale de l'État. Les volumes à attribuer à horizon 2050 seraient à adapter en conséquence.

Source : Ministère de la Transition énergétique

Source : Ministère de la Transition énergétique, 2023

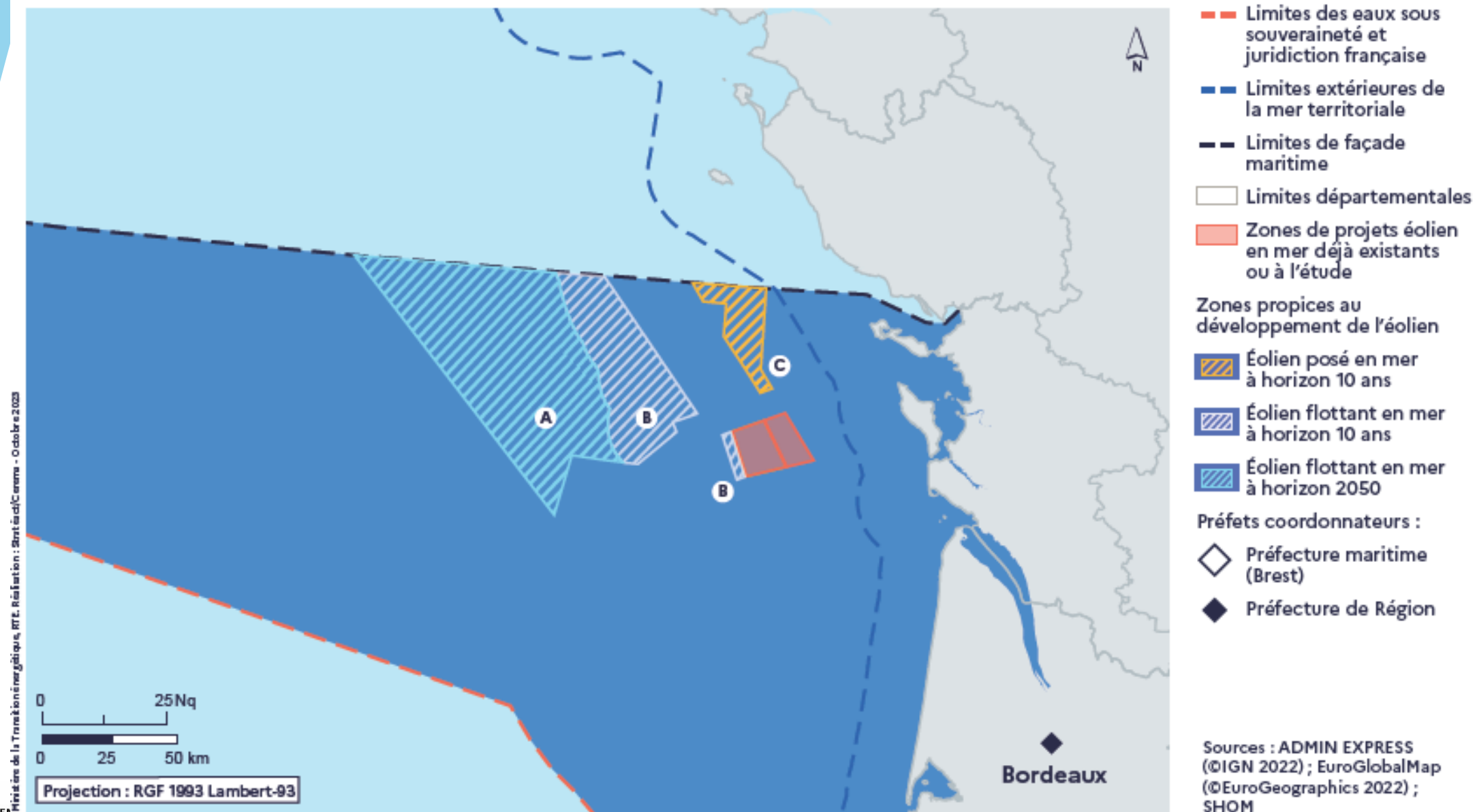
LES OBJECTIFS DU DÉBAT : UNE PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER À HORIZONS 10 ANS ET 2050

Une répartition entre toutes les façades



Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)	Capacités en développement ou attribuées (hors extensions)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW	4,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW d'extensions)	Entre 17 et 25 GW	1,7 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW d'extensions)	Entre 7 et 11 GW	1 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2x0,5 GW d'extensions)	Entre 4 et 7,5	0,6 GW
TOTAL	Entre 18,5 GW et 30,5 GW (dont 2,5 GW d'extensions)	Entre 40 et 59 GW	7,8 GW

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Sud-Atlantique



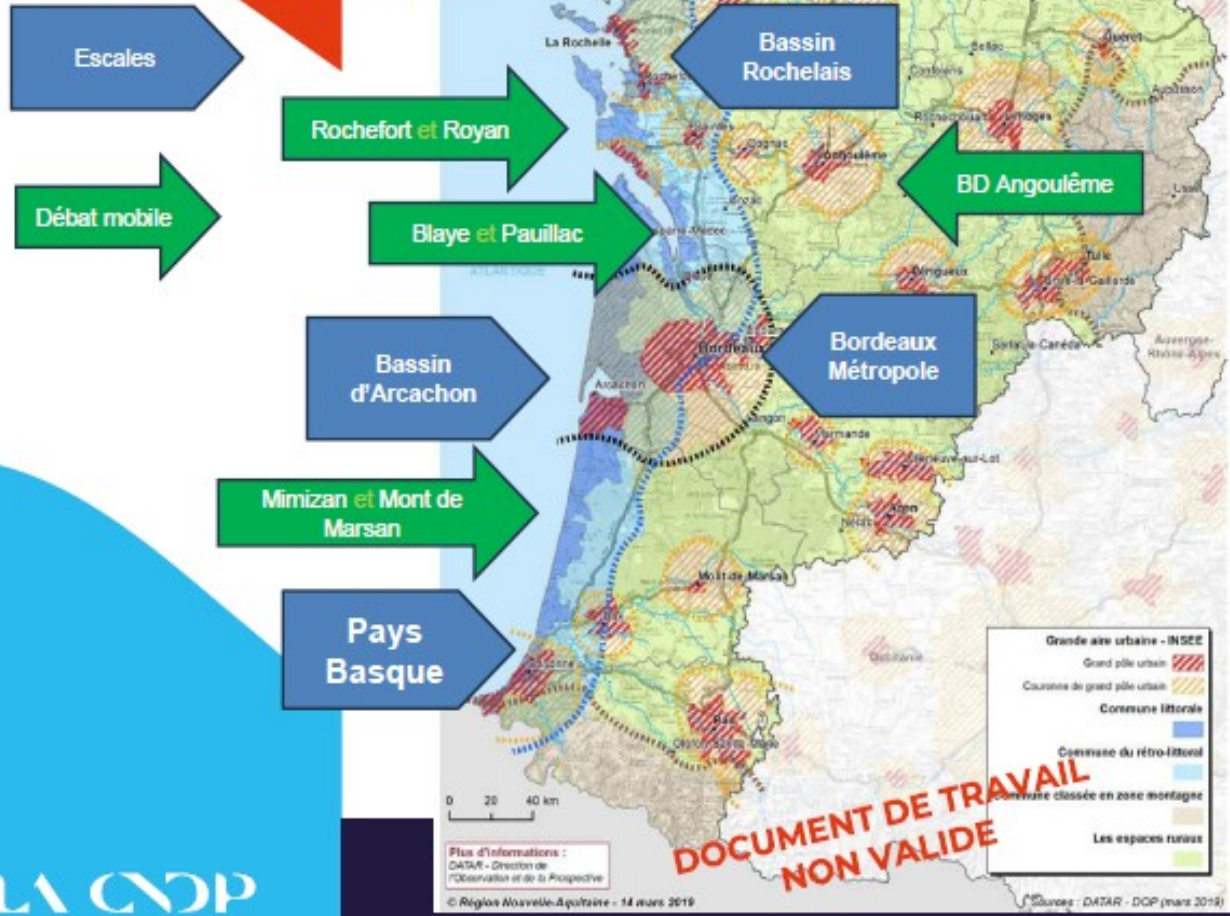
RAPPEL DES ATTENTES DE L'ETAT ET DE RTE POUR LE DÉBAT PUBLIC

L'Etat et RTE souhaitent que la participation du public permette :

- d'identifier, au regard des enjeux de préservation de la biodiversité de la façade, du réseau des aires marines protégées existantes et des activités et usages présents, **les secteurs à privilégier pour atteindre les cibles de protection forte attribuées à chaque façade.**
- d'alimenter l'Etat dans le processus de mise à jour de la SFM, notamment sur :
 - Les **enjeux et objectifs de la stratégie pour éclairer l'Etat sur les orientations** à prendre ;
 - **La carte des vocations**, qui représente l'interaction entre les différents usages de la mer et les enjeux environnementaux, et **qui nécessite d'être actualisée** en intégrant, dans la mesure du possible, une délimitation plus fine de l'ensemble de ces enjeux et, ponctuellement, ne priorisation entre ceux-ci.
- s'agissant de l'éolien en mer, d'élaborer une **cartographie des zones maritimes prioritaires pour l'implantation d'éoliennes en mer et des zones terrestres et maritimes nécessaires à leur raccordement**, à l'horizon de la prochaine décennie (au moins 15,5 GW supplémentaires à attribuer) et à l'horizon 2050 (objectif d'au moins 45 GW mis en service), conformément aux dispositions de la loi APER.

Les étapes du circuit de la mer en façade SudAT

Les événements du circuit de la mer en Sud Atlantique :
du 25 novembre au 9 mars



- 4 escales :
- Bassin d'Arcachon / 6 au 9 décembre
 - Bordeaux Métropole / 10 au 13 janvier
 - Pays basque / 21 au 24 février
 - Bassin Rochelais / 6 au 9 mars
- 7 débats mobiles/événements
- Blaye et Pauillac
 - Salon de la BD Angoulême du 24 au 28 janvier
 - Rochefort et Royan :
 - Mimizan et Mont de Marsan

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

